



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/32
30 novembre 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 –19 décembre 2023
Point 9(b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

Introduction

1. Ce document présente un aperçu des demandes de deux agences bilatérales et de l'admissibilité de ces demandes compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale autorisé pour 2023 ou pour la période triennale 2021-2023. Le document fait aussi référence à d'autres documents de réunion pertinents comportant une discussion sur les demandes bilatérales ainsi que la recommandation portant sur l'année d'attribution de la coopération bilatérale.

Introduction

2. Seize projets pour un coût total de 3 792 778 \$US ont été soumis à la 93^e réunion, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale proposés à la 93^e réunion

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui demandés (\$ US)	Montant recommandé* (\$ US)	Document servant de base à l'examen
Allemagne	Brésil	Préparation d'un plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (phase I)	40 000	5 200	45 200	Document actuel
Allemagne	Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	395 000	51 350	446 350	ExCom/93/48
Allemagne	Inde	Conception et	2 310 560	264 162	2 067 713**	ExCom/93/60

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui demandés (\$ US)	Montant recommandé* (\$ US)	Document servant de base à l'examen
ne		développement d'un compresseur rotatif économe en énergie à l'échelle pilote et d'un échangeur de chaleur à microcanaux compatible avec la technologie à base de R-290 chez Godrej & Boyce Mfg. Ltd., destiné à être utilisé dans la fabrication de climatiseurs résidentiels (décision 91/65)				
Allemagne	Kenya	Préparation d'un plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (phase I)	95 000	12 350	107 350	Document actuel
Allemagne	Kenya	Préparation de l'inventaire national des banques de déchets de substances réglementés par les déchets et élaboration d'un plan national de gestion de ces substances (décision 91/66)	90 000	11 700	101 700	Document actuel
Allemagne	Kenya	Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)	30 000	3 900	33 900	Document actuel
Allemagne	Lesotho	Activités liées à l'efficacité énergétique (décision 89/6)	100 000	13 000	112 651	ExCom/93/65
Allemagne	Libéria	Activités liées à l'efficacité énergétique (décision 89/6)	100 000	13 000	113 000	ExCom/93/66
Allemagne	Libéria	Préparation de l'inventaire national des banques de déchets de substances réglementés par les déchets et élaboration d'un plan national de gestion de ces substances (décision 91/66)	80 000	10 400	90 400	Document actuel
Allemagne	Mauritanie	Activités liées à l'efficacité énergétique (décision 89/6)	120 000	15 600	133 943	ExCom/93/69
Allemagne	Namibie	Activités liées à l'efficacité énergétique (décision 89/6)	120 000	15 600	133 771	ExCom/93/74
Allemagne	Namibie	Préparation de l'inventaire national des banques de déchets de substances réglementés par les déchets et élaboration d'un plan national de gestion de ces substances (décision 91/66)	90 000	11 700	101 700	Document actuel
Allemagne	Saint-Kitts-et-Nevis	Préparation de l'inventaire national des banques de déchets de substances réglementés par les déchets et élaboration d'un plan national de gestion de ces	80 000	10 400	90 400	Document actuel

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui demandés (\$ US)	Montant recommandé* (\$ US)	Document servant de base à l'examen
		substances (décision 91/66)				
Allemagne	Saint-Kitts-et-Nevis	Activités liées à l'efficacité énergétique (décision 89/6)	100 000	13 000	113 000	ExCom/93/85
Allemagne	Togo	Préparation de projets pour des activités liées à l'efficacité énergétique (décision 91/65)	30 000	3 900	33 900	Document actuel
Sous-total			3 780 560	455 262	3 724 978	s.o.
Japon	Mongolie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	60 000	7 800	67 800	ExCom/93/91
Sous-total			60 000	7 800	67 800	s.o.
Total			3 840 560	463 062	3 792 778	s.o.

*Y compris les coûts d'appui

**À examiner individuellement

Niveau de coopération bilatérale autorisé

3. Le montant du financement demandé par les gouvernements de l'Allemagne et du Japon lors de la 93^e réunion, ainsi que le financement approuvé pour leurs demandes au cours de la période triennale 2021-2023, figurent dans le tableau 2. Tandis que la demande formulée par le Gouvernement du Japon ne dépasse pas le niveau de coopération bilatérale autorisé de 20 %, celle du Gouvernement de l'Allemagne le dépasse à hauteur de 2 176 038 \$US. Le Gouvernement de l'Allemagne a été informé du problème et a été prié d'envisager l'attribution des projets afin de rester dans les limites des 20 % du niveau de coopération bilatérale autorisé, conformément à ce qui a été déjà été pratiqué.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale pour 2021-2023 (\$US)

Agence	Financement			Niveau autorisé pour la période triennale 2021-2023
	Approuvé 2021-2023	Demandé à la 93 ^e réunion	Total	
Allemagne	7 945 663	3 724 978	11 670 641	9 494 603
Japon	301 032	67 800	368 832	13 351 688

Demandes bilatérales

Préparation de projet pour des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC

Description du projet

4. Le Gouvernement de l'Allemagne a présenté des demandes relatives à la préparation de la phase I d'un KIP à l'intention de deux pays visés à l'article 5 : pour le Brésil, en tant qu'agence de coopération, avec l'ONUDI, le PNUD étant l'agence de mise en œuvre principale ; et pour le Kenya, en tant qu'agence de mise en œuvre principale, le PNUD étant l'agence de coopération, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau 1.

5. En tant qu'agence d'exécution principale du KIP pour le Brésil, le PNUD a demandé 126 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 855 \$ US, au titre des amendements au programme de travail pour

2023,² et a fourni une description des activités requises pour la préparation du KIP et les coûts correspondants pour chaque activité concernée. Il est à noter que les observations du Secrétariat sont également incluses dans ce document. L'ONUDI, en tant qu'agence de coopération pour le Brésil a demandé 63 500 \$ US, plus les coûts d'appui à l'agence de 4 445 \$ US, au titre des amendements à son programme de travail pour 2023.³ Le PNUE, en qualité d'agence de coopération dans le cadre du KIP pour le Kenya, a demandé la somme de 95 000 \$ US, plus les coûts d'appui à l'agence de 12 350 \$ US, au titre des amendements de son programme de travail pour l'année 2023.⁴

Observations du Secrétariat

6. Au moment d'examiner les demandes, le Secrétariat a tenu compte des lignes directrices de la préparation des KIP, telles qu'elles figurent dans la décision 87/50, les activités proposées pour la préparation des projets et leur lien avec les activités de facilitation et d'autres projets liés aux HFC menés dans les deux pays.

7. En tant que principale agence de mise en œuvre, le Gouvernement de l'Allemagne a décrit les activités nécessaires à la préparation de la stratégie globale du KIP pour le Kenya en utilisant le format des demandes de préparation de projet applicable aux KIP. Les documents soumis comprenaient des données relatives à la consommation de HFC et de mélanges de HFC pour les années 2019 à 2021. Les activités de préparation de projets comprenaient une enquête nationale et une collecte de données sur la consommation de HFC, une analyse sectorielle de l'utilisation des HFC, des équipements à base de HFC et des solutions de remplacement ; des réunions de consultation et de validation des données avec les parties prenantes ; la préparation des politiques initiales liées aux HFC, incluant l'élaboration du système de quotas d'importation pour les HFC ; une évaluation des besoins en formation dans le secteur de l'entretien et un examen des programmes de récupération et de recyclage existants ; la préparation d'une stratégie nationale visant à améliorer l'efficacité énergétique des équipements de refroidissement ; des considérations relatives à l'intégration de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du projet ; l'élaboration d'une stratégie globale de réduction progressive des HFC ; et la préparation d'un plan de communication et de vulgarisation.

8. Le Gouvernement de l'Allemagne a confirmé que la préparation des projets pour la stratégie globale du KIP s'appuierait sur les activités mises en œuvre dans le cadre des initiatives de facilitation, étant donné qu'il s'agissait des premières mesures associées à la réduction progressive des HFC et qu'elles avaient contribué à la ratification de l'Amendement de Kigali.

9. Le Secrétariat a fait remarquer que le Kenya a ratifié l'Amendement de Kigali le 22 septembre 2023, que le pays avait fourni une lettre d'approbation et que le financement demandé était conforme à la décision 87/50(c).

Recommandation du Secrétariat

10. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la préparation des projets pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC pour le Brésil et le Kenya au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Préparation d'un projet pilote visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC⁵

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/35

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/37

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/36

⁵ Ci-après dénommée « préparation de projets pilotes visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique

11. Le Gouvernement de l'Allemagne a soumis des demandes de préparation de projets pilotes visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique au Kenya et au Togo, comme le montre le tableau 1. Les documents ont été soumis conformément à la décision 91/65.

12. La demande de préparation du projet pour le Kenya comprenait une description des objectifs, des résultats attendus et des activités d'un projet pilote de démonstration faisant appel à un système de refroidissement à faible PRP et à haut rendement énergétique (CO₂ transcritique) dans un supermarché local. Naivas, une chaîne nationale qui compte 84 succursales, a été identifiée comme bénéficiaire potentiel, et des discussions préliminaires se sont tenues. La préparation du projet impliquerait de confirmer l'admissibilité via une évaluation technique détaillée des succursales existantes et de l'équipement de refroidissement actuellement installé. Le projet pilote qui en résulte prévoit de remplacer les systèmes de réfrigération commerciale d'un supermarché utilisant du R-404A par des systèmes au CO₂ transcritique. Les résultats de ce projet pilote devraient être reproduits dans toute la chaîne de supermarchés Naivas et pourraient également faciliter le passage d'autres supermarchés à l'utilisation du CO₂ transcritique au cours de la phase I du KIP.

13. Le Secrétariat a fait remarquer que la demande de préparation de la phase I du KIP pour le Kenya a été soumise à la présente réunion.

14. La demande de préparation de projet pour le Togo concerne la démonstration d'une technologie de climatisation à faible PRP et à haut rendement énergétique (R-290) au port autonome de Lomé, avec une composante visant à améliorer la qualité des frigorigènes dans les équipements de refroidissement du port. Les activités de préparation devraient comprendre une analyse de la structure des bâtiments, de l'isolation globale et une mesure de l'énergie de l'unité installée afin de développer les options d'amélioration ; le renforcement des capacités sur la vérification de la qualité des frigorigènes ; et des activités de sensibilisation avec les parties prenantes sur l'efficacité énergétique, les normes minimales de performance énergétique et l'étiquetage ainsi que l'impact des frigorigènes certifiés utilisés en réfrigération et en climatisation.

Observations du Secrétariat

15. En ce qui concerne la demande de préparation d'un projet pilote visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique au Kenya, le Secrétariat a fait remarquer qu'elle relevait de l'alinéa (b)(i)c de la décision 91/65.⁶ Il a également pris note que le projet qui en résulterait devrait comparer les gains en efficacité énergétique obtenus dans un supermarché entre des systèmes de réfrigération à base de R-404A et un système qui utiliserait du CO₂ transcritique. Le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que cette approche garantissait une augmentation significative de l'efficacité énergétique et une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et présente un fort potentiel de réplication et d'extension à un projet de gestion de l'énergie applicable à tout le secteur des supermarchés dans le pays.

16. Dans le cas de la demande destinée au Togo, le Secrétariat a fait remarquer qu'il s'agit d'un pays à faible volume de consommation (FVC) et que les activités qui seraient appropriées pour des projets pilotes dans le cadre de la décision 91/65 ont été clairement définies à l'alinéa (b)(i)d⁷ pour le secteur de l'entretien tout en notant que d'autres projets similaires ont été soumis sans préparation. En outre, la composante visant à améliorer la qualité du frigorigène R-290 semble constituer une activité de fabrication, et des éclaircissements ont été demandés à ce sujet.

⁶ Des projets d'assistance technique pour l'assemblage et l'installation d'équipements qui pourraient entraîner l'adoption de technologies visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique durant la conversion des HFC et qui pourraient être répliquables et évolutifs dans le pays ou la région, seraient considérés en priorité

⁷ Des projets dans le secteur de l'entretien incluant, de manière non limitative, des activités identifiées dans la décision 89/6(b) seraient considérés en priorité dans le contexte des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (KIP), à l'exception des activités qui ont déjà été financées par la décision 89/6(b) dans le cadre du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le pays en question

17. Le Gouvernement de l'Allemagne a clarifié la nécessité de préparer le projet pour le secteur de l'entretien en prenant note que le projet proposé apporterait une contribution importante à la préparation du KIP. Le projet de démonstration permettra de soutenir la reconversion directe à des frigorigènes à très faible PRP comme le R-290, ce qui augmentera l'impact sur l'atténuation des émissions de GES et réduira le risque que la reconversion depuis des frigorigènes à fort PRP ne se fasse pas vers des frigorigènes dont le PRP serait le plus faible possible. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des frigorigènes, il a été expliqué que le R-290 était actuellement utilisé au Togo, mais que la qualité sur le marché était médiocre et pouvait entraîner des problèmes de sécurité. Le projet proposé devrait viser également à améliorer la chaîne d'approvisionnement en R-290 au Togo et comprendrait le renforcement des capacités des techniciens, ce qui permettrait de promouvoir les produits de remplacement des HFC. Le financement de la préparation du projet pour la stratégie globale de la phase I du KIP pour le Togo a été approuvé à la 90^e réunion pour un montant de 170 000 \$ US, plus les frais d'appui d'agence.⁸

18. Après d'autres discussions, il a été convenu que la demande du Togo pouvait être soutenue, étant donné qu'il s'agit d'une demande d'activités dans un pays à FVC conformément à la décision 91/65.

Recommandation du Secrétariat

19. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des demandes de préparation pour des projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique par le biais d'une assistance technique orientée vers une démonstration de l'utilisation de systèmes à base de CO₂ transcritique à haut rendement énergétique dans un supermarché au Kenya ainsi que vers une démonstration de technologie de climatisation à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement de la planète, notamment grâce à l'amélioration de la qualité des frigorigènes au Togo, au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances⁹

Description du projet

20. Le Gouvernement de l'Allemagne, en qualité qu'agence de mise en œuvre désignée, a présenté quatre demandes relatives à la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et d'un plan pour le Kenya, le Libéria, la Namibie et les Seychelles, comme le montre le tableau 1.

Observations du Secrétariat

21. Lors de l'examen de ces demandes, le Secrétariat a tenu compte des critères de la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et du plan y relatif dans le cadre de la décision 91/66, ainsi que des activités proposées pour la préparation du projet et de leur lien avec les plans nationaux d'élimination ou de réduction progressive (soit les PGEH ou les KIP) menés dans les pays concernés. Le Secrétariat a pris note du fait que les demandes de financement sont conformes à la décision 91/66, et qu'en tant qu'agence d'exécution désignée, le Gouvernement de l'Allemagne a fourni une description des activités requises pour la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et des plans pour le Kenya, le Libéria, la Namibie et les Seychelles, ainsi que les coûts correspondants pour chaque activité, en utilisant les formulaires de soumission prévus pour les propositions de projet. Les activités menées dans les quatre pays comprenaient la préparation de l'inventaire national, du plan d'action et du rapport final, des consultations avec les parties prenantes concernées, la collecte et l'analyse de données sur les quantités de frigorigènes inutilisées ou indésirables

⁸ 119 000 \$US pour le PNUE et 51 000 \$US pour l'ONUDI

⁹ Ci-après dénommée « préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et d'un plan »

provenant des types et sources d'équipement identifiés, ainsi que des considérations au sujet de l'intégration de l'égalité des sexes.

Recommandation du Secrétariat

22. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées utilisées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances pour le Kenya, le Libéria, la Namibie et les Seychelles, au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Recommandation

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 93^e réunion comme suit :

- (a) XX \$ US (y compris les frais d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Allemagne pour 2021-2023 ; et
 - (b) XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement du Japon pour 2021-2023.
-